



N.REF : JJG/CB
DC N° 07.003

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
du musée de ROYAN
-Additif-***

Le Maire de la Ville de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Mai 2006, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 Mai 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision (DC N°05/188) en date du 02 Juin 2005 concernant la fixation des tarifs du Musée de ROYAN à compter du 1^{er} Juillet 2005 et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 13 Juin 2005,

. Vu la décision (DC N°06/310) en date du 03 Novembre 2006 concernant la fixation des tarifs du musée de ROYAN –Additif- et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 09 Novembre 2006,

D E C I D E

- D'abroger la décision (DC N°06/310) en date du 03 Novembre 2006.
- De fixer les tarifs concernant les animations du Musée de ROYAN comme suit :

.../...

ANIMATIONS	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE ROYAN	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES HORS ROYAN
<u>VISITE LIBRE</u> (avec l'enseignant)	Gratuit <i>(pour les enfants de -18 ans en groupe ou en individuel)</i>	Gratuit <i>(pour les enfants de -18 ans en groupe ou en individuel)</i>
<u>VISITE ANIMEE</u> (avec un animateur)	Gratuit <i>(pour les enfants de -18 ans en groupe ou en individuel)</i>	Gratuit <i>(pour les enfants de -18 ans en groupe ou en individuel)</i>
<u>ATELIER PRATIQUE</u> (environ 2 Heures avec un animateur)	1,50 €enfant <i>(gratuit pour les accompagnateurs)</i>	2,50 €enfant <i>(gratuit pour les accompagnateurs)</i>

- D'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 – Fonction 322 sur le Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 janvier 2007

Fait à ROYAN, le 11 Janvier 2007
Le Maire,
H. LE GUEUT